

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 3 août 2020 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles, Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2020-08-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2020
- 4) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 juillet 2020
- 5) Conseil du Service de Sécurité des incendies (SSI) – Nomination d'un représentant
- 6) Avis de motion - Projet de Règlement fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation
- 7) Adoption du projet de Règlement fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation
- 8) Fiducie Lauzon – Concept de lotissement et développement
- 9) Dénomination du Chemin du Rang 5 & 6 Nord - chemin Michaudville
- 10) Consultation publique sur le projet de règlement relatif à l'obligation de lavage des embarcations
- 11) Poste Canada - Service postal et consultation publique
- 12) Projet RIRL
- 13) Correspondance et informations
- 14) Varia
- 15) Levée de la séance

Adoptée

2020-08-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Pierre Gravel
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-08-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 10 juillet 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-08-04

4. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 JUILLET 2020

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 juillet 2020 soit :

- le registre des paiements, portant les numéros C2000217 à C2000266 et les paiements directs L2000035 à L2000039 totalisant 120 361.34.94\$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2020;
- le registre des salaires, portant les numéros D2000160 à D2000166 (élus) totalisant 4 708.32\$, les numéros D2000155 à D2000159 et D2000167 à D2000189 (employés) totalisant 16 479.11\$ et les chèques portant les numéros P2000018 à P2000023 totalisant 3 564.61\$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2020.

Adoptée

- 2020-08-05 **5. CONSEIL DU SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES (SSI) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**
- Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- De nommer Francine Asselin-Bélisle à titre de représentant et Michel Chouinard comme substitut de la Municipalité de Lac-Saguay au Conseil du Service de Sécurité des incendies.
- Adoptée
- 2020-08-06 **6. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉMENTIF AU DROIT DE MUTATION**
- Le conseiller Michel Chouinard donne avis de motion à l'effet que sera présenté ultérieurement un projet de règlement fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation.
- Copie du projet de règlement a été remise ultérieurement aux membres du conseil.
- Adoptée
- 2020-08-07 **7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉMENTIF AU DROIT DE MUTATION**
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 3 août 2020;
- Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter le projet de règlement fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation tel que transmis et rédigé.
- Adoptée
- 2020-08-08 **8. FIDUCIE LAUZON – CONCEPT DE LOTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
- ATTENDU QU' un plan préliminaire de concept de lotissement relativement à un éventuel développement a été déposé par la Fiducie Lauzon.
- ATTENDU QUE l'entreprise désire effectuer la réfection de l'emprise existant du chemin forestier non cadastré, et ce, afin de le rendre carrossable pour permettre un accès aux terrains qui seront mis en marché.
- ATTENDU QU l'emprise du chemin sera cadastrée et pourrait être rétrocédée à la Municipalité afin de la rendre publique et d'éviter la lourdeur administrative des servitudes de passage, sans pour autant exiger à la Municipalité l'entretien dudit chemin.
- Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter le plan préliminaire de concept de lotissement relativement à un éventuel développement par la Fiducie Lauzon.
- Adoptée
- 2020-08-09 **9. DÉNOMINATION DU CHEMIN DU RANG 5 & 6 – CHEMIN MICHAUVILLE**
- ATTENDU QUE le chemin faisant face au chemin du Rang 5 & 6 situé au nord du chemin de la Vieille Route 11 est un chemin forestier;
- ATTENDU QUE des nouveaux propriétaires ont exprimé leur volonté d'y ériger de nouvelles constructions;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'identifier ce chemin en lui allouant un nom;
- Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :
- De nommer le chemin, situé sur le chemin de la Vieille Route 11 face au chemin du Rang 5 & 6, chemin Michaudville.
- Adoptée

2020-08-10

10. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF A L'OBLIGATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS

Le 7 juillet 2020, un avis public annonçait qu'une séance du conseil se tiendrait le lundi 3 août 2020 relativement au projet de règlement sur l'obligation de lavage d'embarcations et la gestion des rampes de mise à l'eau et qu'à cet effet une consultation publique aurait lieu à ladite séance.

Heure d'ouverture de la consultation publique : 20h00

Monsieur Richard Gagnon, directeur général, présente le projet de règlement 2019-XX et explique la teneur du règlement.

Des gens présents dans la salle posent des questions et amènent leur point de vue. Richard Gagnon demande que les informations pertinentes lui soient acheminées. Suite aux nouvelles informations obtenues, une rencontre aura lieu et des modifications pourront être apportées au règlement s'il y a lieu.

Heure de la levée de la consultation publique 21h00.

Adoptée

2020-08-11

11. POSTE CANADA – SERVICE POSTAL ET CONSULTATION PUBLIQUE

ATTENDU QUE le conseil a adopté, lors de son assemblée tenue en avril 2020, la résolution no 2020-04-09 dans laquelle il demandait à Postes Canada que des boîtes postales extérieures desservant l'entièreté du village soient installées de manière permanente;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a unanimement appuyé la demande de la municipalité par sa résolution MRC-CA-15368-05-20;

ATTENDU QU' en dépit de cette demande, Postes Canada a remis en service le bureau de poste le 6 juillet dernier, réduisant ainsi à nouveau, pour une partie importante de la population, l'accessibilité à leur courrier;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre avec des représentants de Postes Canada tenue le 15 juillet 2020, ceux-ci ont fait valoir que les normes actuelles ne permettaient pas que la municipalité jouisse à la fois des services d'un bureau de poste et de boîtes postales extérieures pour l'ensemble de sa population;

ATTENDU QUE sauf exceptions, un moratoire interdit actuellement la fermeture d'un bureau de poste;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 15 juillet, la municipalité a été invitée, si elle le souhaitait, à faire une demande officielle dans laquelle elle affirmerait préférer l'installation éventuelle de boîtes postales extérieures au maintien d'un bureau de poste;

ATTENDU QU' une telle démarche doit d'abord obtenir le soutien d'une majorité de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Decelles appuyé par Michel Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal mandate son directeur général afin qu'il organise, dans les plus brefs délais, une consultation qui permettra à tous les usagers des services postaux résidant dans la municipalité d'exprimer par écrit leur préférence dans l'éventualité où un choix devrait être fait entre le maintien d'un bureau de poste ou l'installation permanente de boîtes postales extérieures pour l'ensemble de la municipalité;

Que copie de cette résolution soit transmise à Postes Canada, à la MRC d'Antoine-Labelle et à la députée de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau.

Adoptée

2020-08-12

12. VOLET RIRL – REMPLACEMENT DU PONCEAU VI-05

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appels d'offre).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Michel Chouinard, appuyée par Pierre Gravel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

13. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

14. VARIA

2020-08-13

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 21h20

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2020-08-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse